BSV n°2 du 26 mars 2013



#### Animateur référent

Dorothée LARSON-LAMBERTZ FREDON BN 02.31.46.96.55 d.larson.fredecbn@wanadoo.fr

#### Animateur suppléant

David PHILIPPART FREDON BN 02.31.46.96.57 d.philippart.fredecbn@wanadoo.fr

#### Directeur de la publication

Daniel GENISSEL Président de la Chambre régionale d'agriculture de Normandie

BSV consultable sur les sites des DRAAF, des Chambres d'agriculture

#### Abonnez-vous sur www.normandie.chambagri.fr (Normandie)

www.agrilianet.com (pays de la Loire)

## www.bretagne.synagri.com (bretagne)

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.







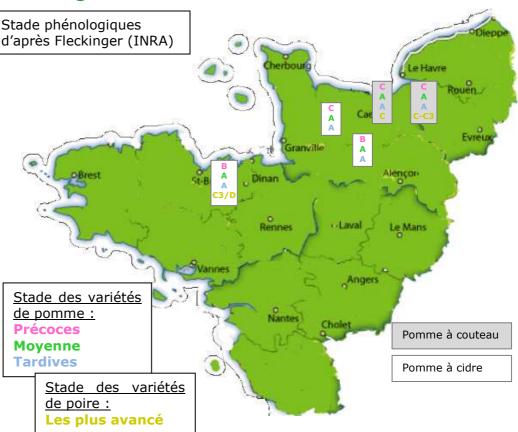
### L'essentiel de la semaine

La météo encore hivernale retarde un peu le départ de la saison. Attention quand même aux premières contaminations possibles de la tavelure cette fin de semaine sur les pommiers précoces.

Observations réalisées :

Sur parcelles fixes : Bretagne → 4 ; Normandie → 11 ; Pays de la Loire → 1

## **Phénologie**



#### **MALADIES**



Le champignon responsable de cette maladie s'appelle *Venturia inaequalis*, il passe l'hiver dans les feuilles mortes de l'automne dernier. Dans les feuilles restées au sol, le champignon y est sous forme de périthèce qui va murir au fur et à mesure du printemps.

Le suivi de la maturité des ascospores responsables des contaminations primaires de la tavelure, est réalisé au microscope sur des feuilles conservées sur site.

Une fois la maturité des premiers périthèces atteints, les contaminations primaires peuvent commencer. Mais cela ne peut avoir lieu que si le stade phénologiques des arbres et les conditions climatiques y sont favorables.

Stade sensible des pommiers :



Stade C



Stade C3

#### Stade sensible des poiriers :



Stade C3

Cette date de maturité sert à initialiser le modèle utilisé pendant la période des contaminations primaires.

#### <u>Évolution des risques :</u>

Pour le moment très peu de pommier de pomme à cidre ont atteint le stade sensible dans toutes les régions. Surveillez les variétés précoces comme Judeline.

Par contre, attention aux variétés précoces de pomme et de poire de table en Normandie, d'autant plus en secteur précoce.

Une perturbation est annoncée pour cette fin de semaine avec une remonté des températures.

Un point tavelure sera réalisé une fois par semaine dans le BSV.

#### **RAVAGEURS**

## Anthonome



Les anthonomes, à la sortie de leur hivernation, passent 10 à 15 jours à se nourrir avant de pondre. Les piqûres de nutrition se font au niveau des bourgeons et laissent apparaître un petit écoulement de sève

#### Les pontes peuvent se faire dans les bourgeons de stade B/C.

Les anthonomes sont actifs quand les conditions climatiques leurs sont favorables : température moyenne entre 9 et 10°C l'après-midi, sans pluie et sans vent.

Aucun Anthonome n'a été dénombré en Normandie et en Bretagne.

Les températures actuelles dans les différentes régions ne sont pas favorables à la ponte de ce coléoptère.



Anthonome adulte

#### Contrôle de la présence de ce ravageur dans votre verger :

L'observation de ce coléoptère se fait par battage (on frappe la branche par le dessus afin de réceptionner les insectes sur une toile blanche placée en dessous).

Il faut réaliser au moins 100 battages, répartis sur les différentes variétés ayant atteint le stade sensible en insistant sur les rangs près des bois ou des haies épaisses, et dénombrer les adultes observés.

Ces observations doivent être réalisées aux heures les plus chaudes de la journée.

#### Seuil de nuisibilité :

Dénombrement de 30 adultes pour 100 battages, ce seuil peut être rabaissé à 15 adultes pour 100 battages en cas de fortes infestations l'année dernière.

#### Évolution des risques :

Attention aux remontées prévues des températures la semaine prochaine.

#### **Psylles**



En Normandie et en Bretagne, aucune femelle hivernante n'a encore été observée et aucune ponte n'a été constatée.

Le dépôt des œufs est en cours en Pays de la Loire.

Les femelles hivernantes pondent à la base des bourgeons à fleurs.



Œufs de psylle

#### **Evolution des risques:**

Il faut 2 jours à plus de 10°C pour déclencher des pontes. À suivre en fonction de la hausse des températures.

En raison du lundi 1<sup>er</sup> avril férié 2013, le prochain BSV sera publié le mercredi 3 avril 2013

**NOTE NATIONALE** "une note nationale relative à la méthodologie de signalement d'un organisme nuisible réglementé identifié dans le cadre de l'épidémiosurveillance des cultures (axe 5 d'Ecophyto)"

Ci-joint à ce BSV



## **Note nationale BSV**



## Les parasites de lutte obligatoire en épidémiosurveillance végétale

# Méthodologie de signalement d'une détection ou suspicion d'organisme nuisible réglementé dans le cadre de l'épidémiosurveillance des cultures

Instruction présentée au Comité national d'épidémiosurveillance en septembre 2011. Crédits photos : DGAI-SDQPV et OEPP (*D. suzukii*, VMPép, *T. absoluta, C. michiganensis* subsp. *sepedonicus*).

A l'occasion des observations réalisées dans le cadre des réseaux d'épidémiosurveillance des cultures mis en place dans le cadre de l'axe 5 du plan Ecophyto, un observateur peut être confronté à une suspicion de présence d'un organisme nuisible (ON) soumis à des mesures de lutte obligatoire (ou « organisme nuisible réglementé », ONR).

#### Il existe 3 types d'ONR:

- ON contre lesquels la lutte est systématiquement obligatoire, de façon permanente sur tout le territoire (ex. feu bactérien des rosacées *Erwinia amylovora*, capricorne asiatique *Anoplophora glabripennis*, flétrissement bactérien de la pomme de terre *Clavibacter michiganensis* subsp. sepedonicus).
- ON contre lesquels la lutte est obligatoire de façon permanente sur tout le territoire sous certaines conditions (ex. virus de la mosaïque du pépino rendu de lutte obligatoire sur semences et plants de tomate par arrêté ministériel)
- ON contre lesquels la lutte peut être rendu obligatoire sous certaines conditions par arrêté préfectoral (ex. eutypiose de la vigne Eutypa lata rendu de lutte obligatoire dans certains départements par arrêtés préfectoraux)

Les ON émergents non réglementés par l'Union européenne, mais figurant sur les listes de l'OEPP (ex. mineuse de la tomate *Tuta absoluta*, drosophile asiatique des fruits *Drosophila suzukii*) figurent dans cette dernière catégorie.









Photo n<sup>a</sup>: Capricorne asiatique (*Anoplophora glabripennis*), imago.

Photo nº2 : Feu bactérien des Rosacées (Erwinia amylovora) sur la plante d'ornement Cotoneaster lacteus.

 $\underline{Photo}$  n $\underline{\Im}$ : Drosophile asiatique des fruits (Drosophila suzukii) au stade adulte, ravageur émergent, détecté officiellement en France depuis 2010.

Photo n<sup>2</sup>: Flétrissement bactérien de la pomme de terre (*Clavibacter michiganensis subsp. sepedonicus*), anneau brun vasculaire sur un tubercule en coupe.

Mode opératoire à suivre par l'observateur pour signaler une présence ou une suspicion d'ONR dans le cadre du réseau d'épidémiosurveillance mis en place par l'axe 5 d'Ecophyto.

- Si l'ONR est endémique et notifié à la Commission européenne (ex. mildiou du tournesol, flavescence dorée de la vigne, feu bactérien des rosacées, sharka des *Prunus*), et <u>s'il</u> figure dans un protocole d'observation pour la région concernée après accord du CRE et de la DRAAF
- → le suivi est réalisé de façon active et toute détection ou suspicion doit faire l'objet d'une information transmise à l'animateur-filière, et au SRAL via la base de données EPIPHYT. La communication est possible dans le BSV, sous réserve de l'accord de la DRAAF-SRAL.

#### 2. Dans tous les autres cas :

→ Information confidentielle, transmise uniquement au SRAL, aucune communication dans les BSV.



Photo n 5 : Symptômes du Pepino mosaic virus (VMPép), maladie véhiculée sur tomate par des moyens mécaniques.

Photo n6 : Chenille mineuse de la tomate (*Tuta absoluta*), ravageur émergent, détecté en France depuis 2008.

Photo n? : Mildiou du tournesol (Plasmopara halstedii), fructification du champignon face inférieure d'une feuille.



Photo n<sup>8</sup>: Cep atteint par l'eutypiose, maladie du bois causée par le champignon Eutypa lata.

Photo n 9 : Flavescence dorée de la vigne, maladie phytoplasmique transmise par un insecte vecteur, Scaphoideus titanus, de la famille des cicadelles.

#### Textes législatifs et réglementaires de référence :

- <u>Surveillance et déclaration</u>: art. L.201-7 à L.201-11 du Code rural et de la pêche maritime relatifs aux responsabilités des personnes autres que l'Etat dans la surveillance, la prévention et la lutte contre les dangers sanitaires. La déclaration de détection ou de suspicion d'un ONR auprès du SRAL est une obligation législative que les observateurs doivent respecter en toute circonstance.
- <u>Biovigilance</u>: art. L251-1 et L251-2 du Code rural et de la pêche maritime relatifs à l'organisation de la surveillance biologique du territoire.
- <u>Lutte obligatoire</u>: art. L251-3 à L251-11 du Code rural et de la pêche maritime relatifs aux mesures de protection contre les organismes nuisibles; arrêté ministériel du 31 juillet 2000 modifié établissant la liste des organismes nuisibles aux végétaux, produits végétaux et autres objets soumis à des mesures de lutte obligatoire.